

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 octobre 2018

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - Patrick BORÉ représenté par Gérard GAZAY - Roland MOUREN représenté par Roland GIBERTI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Arlette FRUCTUS - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Richard MALLIÉ.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 020-4497/18/BM

■ Attribution d'une aide financière à la société Transdev Méditerranée pour son programme de recherche et développement "Navettes de transport hydrides solaires Sunseaworker" - Etude de faisabilité - Approbation d'une convention MET 18/8108/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est dotée de compétences très étendues en matière économique affichant comme ambition de devenir l'un des territoires les plus compétitifs. Pour ce faire, la Métropole a engagé sa propre stratégie de développement économique afin de répondre aux besoins des entreprises et des acteurs locaux de son vaste territoire autour de 6 filières d'excellence dont le «Maritime et la Logistique» et l'«Energie et Environnement».

A ce titre, la Métropole Aix-Marseille-Provence a vocation à soutenir l'entreprise Transdev Méditerranée dans le cofinancement de l'étude de faisabilité pour les navettes hydrides solaires de transports de passagers.

Transdev Méditerranée, SAS (Société à Actions Simplifiées) créée en 2004 qui compte aujourd'hui 33 salariés est une filiale de Transdev (société anonyme à Conseil d'administration détenue par la Caisse des dépôts et consignations et Veolia Environnement). Transdev Méditerranée conçoit, met en œuvre et exploite des dispositifs qui combinent tous les modes de déplacement.

Le groupe met au service des autorités organisatrices des transports et des passagers de nouvelles solutions numériques, technologiques, énergétiques dans un contexte de mutation des usages et de transformation profonde de la mobilité.

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 15 novembre 2018

Transdev Méditerranée attache une grande importance à innover pour fournir une gamme la plus complète possible de services et de solutions de mobilité, qui anticipent et répondent aux attentes de la société (facilité d'utilisation, respect de l'environnement, équité, ...) et, investit donc dans des programmes de recherche et développement. Transdev Méditerranée expérimente et exploite un éventail de solutions de transport moins polluantes par le renouvellement du parc de véhicules thermiques et la réduction de la consommation et des émissions à travers les véhicules hybrides ou tout électriques et la mise en service de flottes « zéro émission ».

Ainsi, la mutation des demandes de solutions d'éco mobilité littorale en France et dans le monde, nécessite une forte adaptation de l'outil industriel régional. Les chantiers navals régionaux qui couvraient jusqu'à présent 67 % de la demande avec des solutions traditionnelles, ne couvriront plus que 6% de la nouvelle demande des collectivités, notamment en matière de sauvegarde de l'environnement (Données UITP). Il est donc indispensable de constituer une filière plus intégrée entre l'étude, la construction et l'exploitation. Cette filière régionale permettra de conserver et de pérenniser l'emploi autour de la construction navale en renforçant le tissu industriel existant, mais aussi de développer l'emploi en accédant à de nouveaux marchés hors de la Région. Cette filière est également en corrélation avec les travaux menés par la Métropole sur la filière des gaz verts (GNV et Hydrogène).

Transdev et son partenaire technique Turgis et Gaillard, lancent une étude de faisabilité qui constitue la première étape d'une démarche conduisant à la fourniture de solutions d'éco mobilité littorale innovantes et respectueuses de l'environnement, parfaitement adaptées à la demande locale mais aussi créatrices d'emplois locaux.

Cette étude de faisabilité permettra de transposer les innovations réalisées sur les navires solaires SunSeaRider (médaille d'or du concours Lépine européen en 2013 détenue par le Directeur technique de Turgis et Gaillard) à des navires de plus grande taille, de 50 à 80 passagers, via une optimisation :

- production,
- stockage,
- consommation,
- flux énergétiques,
- conditions d'exploitation.

Cette démarche contribuera en outre à procéder à une étude de marché et d'industrialisation.

Ce projet présente de réelles ambitions de qualification technique et opérationnelle d'un transport de passagers très faiblement impactant, et parfaitement adapté aux conditions de transport littoral de notre région.

L'objectif final est de développer une filière régionale autour de la conception, la fabrication et la mise en œuvre de navettes maritimes électro-solaires pour le transport de passagers.

L'étude de faisabilité s'élève à 122 000 euros et s'étendra du 1^{er} octobre 2018 au 30 mai 2019.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES					RESSOURCES	
Principaux postes de dépenses	Montant en €	Cochez la case, préciser le taux de TVA			Source de financement	Montant en €
		HT	HTR*	Taux		
FONCTIONNEMENT					Etat	
Directement et exclusivement liées au projet (Sous-traitance):	62 000	X		20%	Conseil Régional	27 200
Dépenses de personnel (salaires chargés) (105 jours et 410 €/j)	43 000	NA				
Déplacements, communication, formation, ...	17 000	X		20%	ADEME	31 000
					Subvention européenne (FEDER...)	
INVESTISSEMENTS					Autres organismes publics (METROPOLE)	27 200
Directement et exclusivement liées au projet :	NEANT				Fonds propres (autofinancement)	36 600
Achat matériel informatique, de comptage, ...	NEANT				Emprunts	
					Crédit-bail	
					Recettes générées (produits de l'action)	
					Autres (partenaire privé...)	
TOTAL	122 000				TOTAL	122 000

L'ADEME et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ont décidé d'accorder 31 000 euros et 27 200 euros de subvention soit respectivement 25 % et 22 % de l'assiette financière globale.

Compte tenu des perspectives de développement d'une filière régionale de conception et fabrication de navires hydrides solaires, il paraît souhaitable de soutenir cette opération.

Enfin, la présente demande s'inscrit dans la réglementation européenne et plus particulièrement le régime cadre exempté n° SA.40391 d'aides à la recherche, au développement et à l'innovation, pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014. Conformément à cette réglementation, les collectivités territoriales infra-régionales n'étant pas chef de file en matière d'aides aux entreprises (à l'exception des aides à l'immobilier), doivent, si elles souhaitent intervenir, signer au préalable une convention avec la Région.

La Région a élaboré un projet de convention type avec la volonté de fournir à ses partenaires une possibilité pour intervenir, en matière d'aides économiques aux entreprises, en appui et dans le respect des orientations et priorités du SRDEII. Ce projet de convention a été voté par la Commission permanente du Conseil régional le 29 juin 2018.

Dans ce contexte, il est proposé d'attribuer une aide financière de 27 200 euros à la société Transdev Méditerranée pour la mise en œuvre de son programme de recherche et développement 2018-2019 sous réserve de l'approbation par le Bureau de la Métropole de la convention type Région / Métropole précitée.

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 15 novembre 2018

Dans ce cadre, le soutien financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence s'élèvera au total à 27 200 euros, représentant 22 % du budget prévisionnel 2018 de 122 000 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 1511-2 ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le régime cadre exempté n° SA.40391 d'aides à la recherche, au développement et à l'innovation, pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014 ;
- La délibération n° HN 009-11/16/CM du 17 mars 2016 du Conseil de la Métropole portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° ECO 001-1175/17/CM du 30 mars 2017 du Conseil de la Métropole portant approbation de l'Agenda du développement économique métropolitain ;
- La délibération n° ECO 002-1776/17/CM du 30 mars 2017 du Conseil de la Métropole approuvant le SRDEII ;
- La délibération n° 18-555 du 29 juin 2018 de la Commission permanente du Conseil Régional ;

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'intérêt est de développer des programmes de recherche et développement dans la fabrication de navires solaires à haut niveau de performance ;

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une aide financière à la société Transdev Méditerranée d'un montant de 27 200 euros au titre de son programme de recherche et développement.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout autre document y afférent.

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 15 novembre 2018

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Métropole 2018 chapitre 65 nature 65748.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Territoire numérique et Innovation
technologique

Gérard BRAMOULLÉ